



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la bande de Gaza sous blocus israélien

Question écrite n° 42448

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation de la bande de Gaza sous blocus israélien. Suite aux élections législatives palestiniennes de 2006 et la victoire du Hamas dans la bande de Gaza, le territoire est dans une situation permanente de blocus terrestre, maritime et aérien de la part de l'État d'Israël. C'est seulement en septembre 2021 que le Gouvernement israélien a présenté un projet d'amélioration des conditions de vie de la population palestinienne en échange d'un retour au calme, notamment avec la fin des tirs de roquette contre le territoire israélien. Néanmoins, des négociations directes avec le Hamas sont toujours exclues car Israël considère ce mouvement comme une organisation terroriste. Les conditions de vie de la population palestinienne dans la bande de Gaza dépendent donc encore du bon vouloir des parties belligérantes. Il souhaite connaître la position de la France sur le plan proposé par le gouvernement israélien et ce que le pays compte faire pour mettre fin au blocus de la bande de Gaza.

Texte de la réponse

La France a exprimé sa grave préoccupation face à l'escalade de tensions, en mai dernier, entre la bande de Gaza et Israël et salué la cessation des hostilités intervenue le 21 mai 2021, qui a interrompu un cycle de violences dont le bilan humain fût lourd pour les populations civiles. Cette cessation des hostilités a été le fruit d'efforts diplomatiques collectifs auxquels la France a pris toute sa part, en coordonnant ses efforts bilatéraux avec les États-Unis, l'Egypte et la Jordanie. Ce dernier conflit a encore aggravé les conditions de vie de la population de la bande de Gaza et y a accentué la crise humanitaire structurelle que connaît ce territoire. La France est pleinement engagée pour contribuer à la réponse à cette crise humanitaire et à l'amélioration des conditions de vie de la population de Gaza. C'est dans cet objectif que le directeur du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le consul général de France à Jérusalem se sont rendus le 27 mai dernier dans la bande de Gaza pour y évaluer les besoins humanitaires. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un engagement additionnel de plusieurs millions d'euros de la France, visant à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents, en particulier dans la bande de Gaza. Il s'agit de répondre aux besoins des familles les plus vulnérables, de soutenir des actions en matière de santé, de mettre en œuvre des projets d'aide alimentaire et de répondre à l'appel humanitaire d'urgence des Nations unies. La France s'appuie, dans cette perspective, sur les ONG françaises et internationales, le CICR et les agences compétentes des Nations unies. La France est également engagée à travers l'action de l'Institut français de Gaza, seul centre culturel étranger présent sur ce territoire. Au-delà de l'urgence humanitaire, il est indispensable de travailler à une solution durable pour Gaza. Cela passe d'une part par la levée du blocus, dans le respect des préoccupations de sécurité d'Israël, et d'autre part par la réconciliation inter-palestinienne et le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. La France appelle l'ensemble des parties à prendre leurs responsabilités en ce sens. Enfin, la question de Gaza ne peut être séparée de celle du règlement du conflit israélo-palestinien dans son ensemble. L'escalade de mai dernier a souligné la nécessité d'une relance d'un processus politique crédible, dans le cadre du droit international et sur la base de la solution des deux États, sans laquelle les cycles de violences se répèteront. La France est déterminée à jouer pleinement son rôle dans ces efforts, comme elle l'a fait au cours des derniers mois, en particulier avec l'Allemagne, l'Egypte et la Jordanie, que nous avons réuni à Paris à cette fin, en mars dernier, à niveau ministériel.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42448

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 janvier 2022

Question publiée au JO le : [9 novembre 2021](#), page 8052

Réponse publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 548